

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V251 Vœu relatif à l'emprise du garage situé 42-48 rue de Picpus

Le Conseil de Paris,

Considérant les orientations de la Ville de Paris en termes d'ambition environnementale, urbanistique et sociale pour répondre à l'urgence climatique, sociale et démocratique,

Considérant que le garage Picpus est aujourd'hui un îlot de chaleur urbain et sources de nuisance dans le quartier,

Considérant la demande de permis de construire Emergie sur la parcelle du Garage Picpus, rue de Picpus dans le 12^e arrondissement de Paris, déposée début 2020,

Considérant que le promoteur a retiré sa demande de permis de construire suite à l'intervention de la Ville de Paris et de la Mairie du 12^e arrondissement,

Considérant que la Ville de Paris et la Mairie du 12^e ont demandé au promoteur une dédensification du projet, un grand jardin ouvert sur le quartier, un passage entre les rues de Picpus et Reuilly, une grande concertation avec les riverains,

Considérant qu'une grande concertation, démarche inédite, a été organisée par la mairie du 12^e en lien avec le promoteur : une réunion publique en mairie en septembre 2020 réunissant

100 personnes, 5 ateliers de travail entre le promoteur, la Mairie du 12e, les riverains et le conseil de quartier entre novembre et mars 2020,

Considérant que le promoteur travaille actuellement sur un nouveau projet suite à cette concertation,

Considérant l'arrivée de l'Université Sorbonne Nouvelle dans le quartier à la fin de l'année 2021,

Considérant le rapport de l'APUR d'Avril 2018 intitulé « Université Sorbonne-Nouvelle Paris 3 - Analyse de l'environnement et des potentiels d'évolution en lien avec l'arrivée des étudiants »,

Considérant le vœu du conseil de quartier Nation-Picpus présenté lors d'une suspension de séance en conseil d'arrondissement du 12e arrondissement le 23 juin dernier comme le propose le règlement intérieur et le débat organisé sur le sujet,

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que:

- A minima 50 % de la parcelle (5 000 m²) soit dédié à de la pleine terre avec des arbres de hautes tiges plantés et un projet paysager harmonieux, dont une grande partie consacrée à un jardin ouvert au public
- Que les immeubles ne dépassent pas neuf étages
- Que les matériaux utilisés soient bio- et/ou géo-sourcés et que les bâtiments répondent à des exigences environnementales fortes
- Que la maison Marani serve de maison du projet puis transformer en tiers-lieu solidaire en lien avec l'Université
- Que des commerces de proximité utiles aux quartiers soient implantés en bas d'immeuble
- Qu'un espace petite enfance soit créé sur cette parcelle
- Que la Ville de Paris et la Mairie du 12e organisent une réunion publique en septembre prochain avant le dépôt de la nouvelle demande de permis de construire